

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 6 avril 2024, à 14 h 45 en présentielle et par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Éric Lessard
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Christian de Varennes

Madame Stéphanie Carriere, directrice générale est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h 45;

1. Résolution 2024-04-43 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2024;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements :*
 - 7.1 *Avis de motion : Règlement 2024-05 modifiant le règlement 2022-14 relatif au stationnement et la circulation*
 - 7.2 *Dépôt : Règlement 2024-05 modifiant le règlement 2022-14 relatif au stationnement et la circulation*
 - 7.3 *Adoption du règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-05 relatif aux permis et certificats*

7.4 Adoption du règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction

7.5 Adoption du second projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

8. Administration :

8.1 Appui de la municipalité Val des Lacs pour projet de conservation

8.2 Autorisation de signature de demande de subvention Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA)

8.3 Autorisation for a contribution to the fondation médicale des Laurentides et des Pays D'en Haut

8.4 Soutien renouvellement TECQ - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration :

9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 31 mars 2024.

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Dépôt du procès-verbal :

10. Acceptation de correspondance; Correspondance de la Conservation du Lac Bibite;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

3. **Résolution 2024-04-44 - Séance ordinaire du 9 mars 2024**

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2024-04-45 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 31 mars, 2024 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 104 522,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la Mairesse :

- Lac-Tremblant-Nord;
- Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- Ville de Mont-Tremblant; et
- Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2024-04-46 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 avril 2024 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Règlement 2024-05 modifiant le règlement 2022-14 relatif au stationnement et la circulation

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Barbara McDonald qu'il y aura adoption du *Règlement 2024-05 modifiant le règlement 2022-14 relatif au stationnement et la circulation*, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du *Règlement 2024-05 modifiant le règlement 2022-14 relatif au stationnement et la circulation*, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2024-04-47 - Dépôt du Projet de Règlement 2024-05 modifiant le règlement 2022-14 relatif au stationnement et la circulation

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit déposé.

7.3 Résolution 2024-04-48 - Adoption du règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-05 relatif aux permis et certificats

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le présent règlement soit adopté.

7.4 Résolution 2024-04-49 - Adoption du règlement 2024-04 modifiant le règlement 2021-04 relatif à la construction

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.5 Résolution 2024-04-50 - Adoption du second projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 9 mars 2024;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le second projet de règlement soit adopté.

8. Administration

8.1 Résolution 2024-04-51 - Appui à la municipalité de Val des Lacs pour le projet de conservation

CONSIDÉRANT que les changements climatiques et la crise de la biodiversité représentent une menace directe à la santé des écosystèmes et des collectivités;

CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a reçu une demande d'appui concernant un projet visant la protection de terres publiques situées dans la municipalité de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que le projet proposé par Val-des-Lacs a pour objectif d'ajouter 48,91km² de territoire protégé en terres publiques, y compris une partie située en périphérie du Parc national du Mont-Tremblant, et d'ajouter 7,94 km² en terres privées (conservation volontaire) sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera à protéger un massif forestier intact contenant plusieurs forêts matures et anciennes abritant des espèces à statut, en plus de pérenniser plusieurs sentiers pédestres;

CONSIDÉRANT que ce projet se situe dans l'axe du corridor faunique entre le Parc national du Mont-Tremblant, le Mont Kaaikop et la forêt Ouareau;

CONSIDÉRANT que ce projet est mené en collaboration par la municipalité de Val-des-Lacs, son comité consultatif en environnement, Éco-corridors laurentiens et la SNAP Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord appuie la municipalité de Val-des-Lacs dans ses démarches visant la protection de son territoire.

8.2 Résolution 2024-04-52 - Signature de demande de subvention programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT les travaux de voirie à parachever par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale de signer la demande de subvention programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration offert par le ministère des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2024-04-53 - Autorisation pour une contribution à la fondation médicale des Laurentides et des Pays D'en Haut

CONSIDÉRANT l'importance des services offerts aux citoyens de la MRC des Laurentides et les citoyens de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord par de la Fondation Médicale des Laurentides et des Pays d'en Haut (la Fondation);

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de vouloir contribuer aux services donnés par La Fondation aux bénéficiaires de nos citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER une contribution d'un dollar (1 \$) par citoyen de la municipalité en faveur de la Fondation, pour un total de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNIMITÉE.

8.4 Résolution 2024-04-54 - Soutien renouvellement TECQ - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada

a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

EST RÉSOLU :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2024

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Dépôt du procès-verbal : N-A

9.2.2 CCU : N-A

10. Acceptation de correspondance :

11. Affaires nouvelles :

12. Période d'intervention des membres du conseil :

13. Période de questions :

14. Résolution 2024-04-55 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 15 h 15. .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Secrétaire-trésorière